



quelles sont les demarches a faire pour une separation avec enfant

Par **flocon**, le **01/02/2012** à **12:00**

bonjour,
cela fait treize ans que je suis avec mon ami,nous avons trois enfants en communs.Et a l'heure actuelle je n'en peux plus et je souhaite me séparer ,mais je ne sais pas comment faire pour cela,surtout que je ne travaille pas.
quelles sont les démarches à faire et à qui dois-je m'adresser?

Par **youris**, le **01/02/2012** à **12:11**

bjr,

vous n'avez pas fait de formalités pour vivre ensemble donc pas de formalités pour vous séparer.
union libre = séparation libre
pour les enfants en cas de désaccord vous devez contacter le juge aux affaires familiales pour la garde et les pensions alimentaires éventuelles.
vous pouvez contacter une assistante sociale.
cdt

Par **flocon**, le **01/02/2012** à **12:50**

d'accord mais chacun part avec ce qu'il a achete pendant la vie commune ou on doit tout partager?

Par **youris**, le **01/02/2012** à **13:24**

bjr,

vous faites comme vous voulez sachant que juridiquement dans un concubinage il n'y a pas de biens communs.
cdt

Par **flocon**, le **01/02/2012** à **13:44**

pOUR LES ENFANTS CELA VA SE PASSER COMMENT? c le juge qui decide chez qui ils vont ou c'est moi et leur pere?

Par **Laure11**, le **01/02/2012** à **17:38**

Bonjour,

Il faut saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de vos enfants.

Un avocat n'est pas obligatoire, mais si vous ne travaillez pas, vous avez droit à l'Aide Juridictionnelle totale. Vous aurez simplement 35€ à donner comme participation.

Vous demandez au greffe du Tribunal de Grande Instance un formulaire de demande d'Aide Juridictionnelle ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ.

Vous contactez un avocat de cette liste.

Cordialement.